

Partie 1 Général

1.1 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 06 10 00.01 – Charpenterie.
- .2 Section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.
- .3 Section 08 71 00 – Quincaillerie pour portes.
- .4 Section 08 80 00 – Vitrage.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 Aluminum Association (AA)
 - .1 AA DAF45-R03, Designation System for Aluminum Finishes, 9th Edition.
- .2 ASTM International
 - .1 ASTM A653/A653M-11, Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.
 - .2 ASTM C1396/C1396M-11, Standard Specification for Gypsum Board.
 - .3 ASTM C645-11a, Standard Specification for Nonstructural Steel Framing Members.
 - .4 ASTM E90-09, Standard Test Method for Laboratory Measurement of Airborne Sound Transmission Loss of Building Partitions and Elements.
- .3 CSA International
 - .1 CAN/CSA-Z809-F08, Aménagement forestier durable.
- .4 Forest Stewardship Council (FSC)
 - .1 FSC-STD-01-001-2004, FSC Principle and Criteria for Forest Stewardship.
- .5 Sustainable Forestry Initiative (SFI)
 - .1 Norme SFI-2010-2014.
- .6 The Master Painters Institute (MPI)
 - .1 Architectural Painting Specification Manual - current edition.
- .7 Laboratoire des assureurs du Canada (ULC)
 - .1 CAN/ULC-S102-10, Méthode d'essai normalisée - Caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.
- .8 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Centre mondial de surveillance de la conservationn (WCMC) - 2000.
 - .1 Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) - 1973-(A1979).

1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que la documentation du fabricant concernant les cloisons amovibles sur ossature. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les contraintes et la finition.
- .3 Rapports des essais
 - .1 Soumettre les rapports des essais conformément à la section 01 45 00 - Contrôle de la qualité. Ces rapports doivent être établis par un laboratoire indépendant reconnu et certifier que le système de cloisons est conforme aux exigences prescrites quant à la transmission du son.

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Sans objet.

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits et aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et les matériels de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, à l'intérieur, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer les cloisons de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Remplacer les cloisons endommagées par des cloisons neuves.
- .4 Gestion des déchets d'emballage : récupérer les déchets d'emballage aux fins de réutilisation/réemploi, selon la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.

1.6 MATÉRIAUX OU PRODUITS ACCEPTABLES

- .1 Lorsque des matériaux ou des produits sont prescrits par leur marque de commerce, consulter les Instructions aux soumissionnaires afin de connaître la marche à suivre concernant la demande d'approbation de matériaux ou de produits de remplacement.

1.7 GARANTIE

- .1 En ce qui a trait à la Section 10 22 19.01, la période de garantie de 12 mois est prolongée à dix (10) ans.

Partie 2 Produit

2.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME

- .1 Le système se compose essentiellement de cloisons pleine hauteur et mi-hauteur, amovibles, provenant d'un seul et même fabricant, constituées d'une ossature en aluminium et de verre composé d'unité scellée (vitrage double avec intercalaire).
- .2 Produits acceptables :
 - .1 Altos de Technion;
 - .2 Mimo de Muraflex;
 - .3 ou produit de remplacement approuvé par addenda conformément aux Instructions aux soumissionnaires.

2.2 EXIGENCES DE CONCEPTION

- .1 Système de cloisons : cloisons, qu'on doit pouvoir démonter et déplacer facilement, abouter sur les quatre faces des montants sans déranger les autres panneaux, et adapter à des variations de hauteur plancher-plafond de 25 mm.
- .2 Composants : indéformables et de dimensions, de construction et d'apparence uniformes, adaptés à l'usage projeté, et éprouvés dans des installations similaires à celle proposée.
- .3 Hauteur des cloisons
 - .1 Cloisons pleine hauteur : 3 000 mm.
 - .2 Cloisons mi-hauteur : 800 mm.
- .4 Module de cloison : 850 à 1050 mm, voir dessins.
- .5 Indice de transmission du son (ITS) des cloisons installées : au moins 38, selon les essais définis dans la norme ASTM E90.

2.3 MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

- .1 Cloisons amovibles sur ossature en aluminium.
- .2 Profilés d'aluminium : alliage de désignation AA6063-T5 selon l'Aluminum Association.
- .3 Produit d'étanchéité acoustique : du type recommandé par le fabricant de cloisons aux fins d'obtention de l'indice de transmission du son (ITS) prescrit.
- .4 Étanchéité au bruit et à la lumière : bandes auto-adhésives noires, de type spongieux, en matière inorganique cellulaire, conservant leur élasticité et mesurant 12 mm x 12 mm.
- .5 Verre et matériaux de vitrage : conformes à la section 08 80 50 - Vitrages.
 - .1 Verre clair : 6 mm trempé.
 - .2 Matériaux de vitrage : garnitures en néoprène pour assujettir les vitres.

- .6 Accessoires : garnitures diverses, entretoises, attaches, pinces et autres accessoires requis pour l'installation, selon les recommandations du fabricant de cloisons.

2.4 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

- .1 Châssis de vitrage : en aluminium extrudé fixé aux profilés latéraux, supérieur et inférieur, pour vitrages double avec bandes de néoprènes, dissimulé derrière le verre. Aucune moulure ou extrusion en aluminium apparente à la jonction verticale entre les panneaux de verres. Voir les élévations sur les dessins.
- .2 Bâtis de porte : en aluminium extrudé pour portes indiquées dans la nomenclature, à battée fixe.
 - .1 Bâtis préparés pour recevoir les pièces de quincaillerie prescrites dans la section 08 71 00 - Quincaillerie pour portes, comportant des ouvertures et des bandes de remplissage continues en aluminium extrudé sur les montants et la traverse supérieure, avec ouvertures pour montage des pièces de quincaillerie, des renforts en aluminium de 5 mm d'épaisseur.
- .3 Rive supérieure et inférieure des cloisons : profilé de recouvrement en aluminium extrudé, à montage en retrait.

2.5 FINITION

- .1 Surfaces en aluminium (tous les éléments constitutifs incluant les portes)
 - .1 Les surfaces apparentes des éléments en aluminium doivent être finies selon le DAF45 de l'AA.
 - .1 Fini anodisé clair : désignation AA- A21.

Partie 3 Exécution

3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions existantes : avant de procéder à l'installation des cloisons amovibles sur ossature, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats sont acceptables et permettent de réaliser les travaux conformément aux instructions du fabricant.
 - .1 Faire un examen visuel des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.

3.2 MONTAGE

- .1 Monter les cloisons après la finition des planchers, selon les instructions du fabricant.
- .2 Fixer les rails aux planchers, aux plafonds et aux surfaces verticales adjacentes à 600 mm d'entraxe.
 - .1 Au plafond, utiliser des fixations qui supporteront solidement les cloisons sans endommager ou érafler les panneaux ou les éléments d'ossature des plafonds suspendus.
- .3 Poser les cloisons d'aplomb, d'équerre et de niveau.

- .1 Les ajuster et les fixer avec précision aux surfaces adjacentes.
- .2 Si les planchers ne sont pas de niveau, poser des cales de nivellement.
- .4 Poser un joint monopiece d'étanchéité à la lumière et au bruit aux points de rencontre des cloisons pleine hauteur avec les plafonds, les planchers et les surfaces verticales de manière à obtenir un isolement acoustique correspondant à celui de l'assemblage d'essai.
 - .1 Poser les joints et appliquer les produits d'étanchéité conformément à la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.
 - .2 Poser les vitrages conformément à la section 08 80 50 - Vitrages.

3.3 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 – Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : une fois les travaux terminés, évacuer du chantier les matériaux et les matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
- .3 Gestion des déchets : trier les déchets en vue de leur recyclage, conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.

FIN DE LA SECTION

Partie 1 Généralités

1.1 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 06 01 00.01 - Charpenterie.
- .2 Section 09 21 16 - Revêtements en plaques de plâtre

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 Aluminum Association (AA)
 - .1 AA DAF 45-03(R2009), Designation System for Aluminum Finishes.

1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les protecteurs de mur et d'angle. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .3 Dessins d'installation
 - .1 Les dessins doivent indiquer, à grande échelle, les dimensions ainsi que les détails des matériaux, finis, ancrages et assemblages.
- .4 Échantillons
 - .1 Soumettre, pour fin de sélection des couleurs, des échantillons des différentes couleurs disponibles.

Partie 2 Produits

2.1 MATÉRIAUX/MATÉRIEL

- .1 Protecteurs d'angle métalliques : de 50 mm x 50 mm x 1220 mm de longueur et de ± 1.2 mm d'épaisseur (calibre 16), à rayon de courbure de 3.2 mm, en acier inoxydable de nuance 304, satiné, avec pellicule protectrice amovible en papier, pour montage en saillie par fixation sur adhésif.

2.2 ACCESSOIRES

- .1 Adhésif : hydrofuge, du type recommandé par le fabricant pour chaque type de surface considéré.

Partie 3 Exécution

3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.

3.2 INSTALLATION

- .1 Poser les protecteurs sur une surface d'appui solide, tous les éléments étant de niveau, solidement assujettis et en parfait alignement.

3.3 NETTOYAGE

- .1 Une fois les travaux d'installation terminés, évacuer du chantier les matériaux en surplus, les matériaux de rebut, les outils et les barrières de sécurité.
- .2 Une fois les travaux d'installation terminés, nettoyer les surfaces selon les recommandations écrites du fabricant.
- .3 Une fois les travaux de mise en oeuvre terminés, évacuer du chantier les matériaux en surplus, les matériaux de rebut, les outils et les barrières de sécurité.

3.4 PROTECTION

- .1 Protéger le matériel et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et au matériel adjacents par l'installation des protecteurs de mur et d'angle.

FIN DE LA SECTION